APERÇU DU FONDS

Fonds mondial de petites sociétés CI (parts de catégorie A)
26 septembre 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Fonds mondial de petites sociétés CI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de la réception de toutes les approbations nécessaires des autorités de réglementation et des porteurs de titres, CI Investments Inc. prévoit fusionner le fonds avec le Fonds d'entreprises de croissance Cambridge le 22 novembre 2019 ou après cette date. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la modification nº1 apportée au prospectus simplifié daté du 2 août 2019.

Bref aperçu

Code du fonds :‡	CA FAI: 215; FAR: 815; FR: 1815; US FAI: 315; FAR: 615; FR: 1615;	**Gestionnaire du fonds :**	CI Investments Inc.
Date de création de la catégorie :	7 avril 1993	**Gestionnaire de portefeuille :**	CI Investments Inc. avec le sous-conseiller en valeurs Epoch Investment Partners, Inc.
Valeur totale du fonds au 31 août 2019 :	62,8 millions $	**Distributions :**	Revenu et gains en capital (s'il y a lieu), chaque décembre; réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,45 %	**Placement minimal :**	500 $ (initial) / 25 $ (subséquent)

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des titres de participation et des titres de participation connexes de sociétés de faible à moyenne capitalisation situées partout dans le monde.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 août 2019)

1.	LGI Homes Inc.	2,93 %
2.	XPO Logistics Inc.	2,24 %
3.	Hexcel Corp.	2,15 %
4.	Molina Healthcare Inc.	1,98 %
5.	Casey's General Stores Inc.	1,97 %
6.	Charles River Laboratories Intl Inc.	1,92 %
7.	Colliers International Group Inc.	1,91 %
8.	Ashtead Group PLC	1,89 %
9.	Douglas Dynamics Inc.	1,88 %
10.	Clinigen Group PLC	1,87 %
	Pourcentage total des dix principaux placements	**20,74 %**
	Nombre total de placements	74

Répartition des placements (au 31 août 2019)

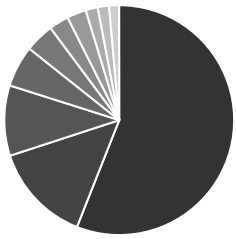

États-Unis	56,0 %
Japon	14,0 %
Royaume-Uni	9,9 %
Autres	5,8 %
Canada	4,1 %
France	2,8 %
Allemagne	2,7 %
Philippines	1,7 %
Suisse	1,6 %
Pays-Bas	1,4 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

faible	faible à moyen	moyen	moyen à élevé	élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Fonds mondial de petites sociétés CI (parts de catégorie A)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de catégorie A du fonds au cours des 10 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de catégorie A du fonds au cours de chacune des 10 dernières années civiles. La valeur de cette catégorie du fonds a baissé au cours de 2 de ces 10 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

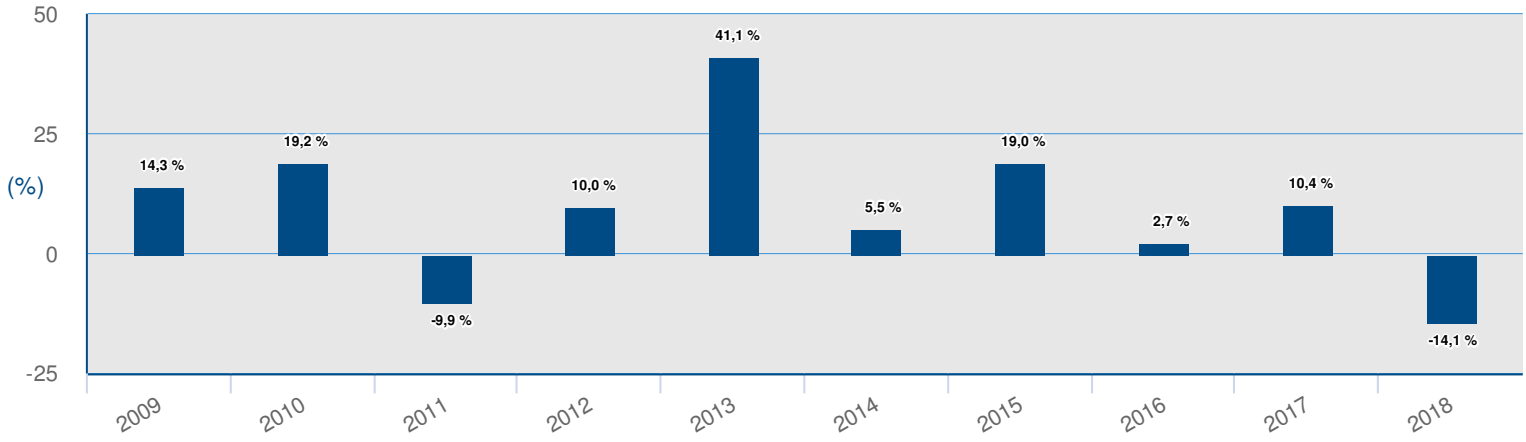

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de catégorie A du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	14,2 %	30 novembre 2010	Votre investissement serait de 1 142 $.
Pire rendement	-14,7 %	31 décembre 2018	Votre investissement serait de 853 $.

Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de catégorie A du fonds ont généré un rendement annuel composé de 8,3 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 209 $.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez investir dans de petites sociétés étrangères dont le potentiel de croissance est élevé
- investissez à moyen et(ou) à long terme
- avez une tolérance au risque moyenne

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de catégorie A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des titres de catégorie A du fonds, vous pourriez devoir choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
En pourcentage (%)	**En dollars ($)**	
Frais d'acquisition initiaux		
de 0 % à 5,0 % du montant investi	De 0 $ à 50,00 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie	• Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.
Frais d'acquisition reportés habituels		
Si vous vendez : **en moins de 1 an** 5,5 % **en moins de 2 ans** 5,0 % **en moins de 3 ans** 5,0 % **en moins de 4 ans** 4,0 % **en moins de 5 ans** 4,0 % **en moins de 6 ans** 3,0 % **en moins de 7 ans** 2,0 % **après 7 ans** 0,0 %	De 0 $ à 55,00 $ sur chaque tranche de 1 000 $ vendue	• Les frais d'acquisition reportés habituels sont à taux fixe et sont déduits du montant vendu, selon le coût initial et le nombre de titres vendus. • Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons à la société de votre représentant une commission de 5 %. Tous frais d'acquisition reportés habituels que vous payez lorsque vous vendez des titres du fonds nous sont remis. • Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos titres chaque année sans payer de frais d'acquisition reportés habituels, sous réserve de certaines restrictions (« droit de rachat sans frais de 10 % »). Le nombre de titres visés par votre droit de rachat sans frais de 10 % sera réduit d'un nombre de titres correspondant au nombre de titres que vous auriez reçus si vous aviez réinvesti les distributions au comptant que vous avez reçues au cours de l'année civile. Si vous exercez votre droit de rachat sans frais de 10 % et que vous faites racheter vos titres avant l'échéance prévue des frais d'acquisition reportés habituels, vos frais d'acquisition reportés habituels calculés lors d'un rachat complet seraient les mêmes que si vous n'aviez pas fait racheter des titres aux termes de votre droit de rachat sans frais de 10 %. • Si vous détenez des titres du fonds dans un compte non enregistré, le cas échéant, vous pouvez demander de recevoir des distributions au comptant, lesquelles ne sont pas assujetties aux frais d'acquisition reportés habituels. • Vous pouvez échanger n'importe quand vos titres achetés selon ce mode de souscription contre des titres d'un autre fonds achetés selon le même mode de souscription, sans payer de frais d'acquisition. Le barème des frais d'acquisition reportés habituels est établi selon la date à laquelle vous avez acheté des titres du fonds initial, et les taux et la durée de ce barème continueront de s'appliquer. • Vos titres seront convertis en titres avec frais d'acquisition initiaux après l'expiration du barème de frais d'acquisition reportés habituels si vous êtes admissible à Tarifs préférentiels CI (et si disponible pour vos titres), auquel, le cas échéant, ces titres participeront.
Frais d'acquisition réduits		
Si vous vendez : **en moins de 1 an** 3,0 % **en moins de 2 ans** 2,5 % **en moins de 3 ans** 2,0 % **après 3 ans** 0,0 %	De 0 $ à 30,00 $ sur chaque tranche de 1 000 $ vendue	• Les frais d'acquisition réduits sont à taux fixe et sont déduits du montant vendu, selon le coût initial et le nombre de titres vendus. • Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons à la société de votre représentant une commission d'au plus 2,5 %. Les frais d'acquisition réduits que vous payez lorsque vous vendez des titres du fonds nous sont remis. • Si vous détenez des titres du fonds dans un compte non enregistré, le cas échéant, vous pouvez demander de recevoir des distributions au comptant, lesquelles ne sont pas assujetties aux frais d'acquisition réduits. • Vous pouvez échanger n'importe quand vos titres achetés selon ce mode de souscription contre des titres d'un autre fonds achetés selon le même mode de souscription, sans payer de frais d'acquisition. Le barème des frais d'acquisition réduits est établi selon la date à laquelle vous avez acheté des titres du fonds initial, et les taux et la durée de ce barème continueront de s'appliquer. • Vos titres seront convertis en titres avec frais d'acquisition initiaux après l'expiration du barème de frais d'acquisition réduits si vous êtes admissible à Tarifs préférentiels CI (et si disponible pour vos titres), auquel, le cas échéant, ces titres participeront.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la catégorie du fonds.
Au 31 mars 2019, les frais de la catégorie du fonds s'élevaient à 2,56 % de sa valeur, ce qui correspond à 25,60 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la catégorie du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration et certains frais du fonds de la catégorie du fonds.	2,45 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions de la catégorie du fonds.	0,11 %
Frais du fonds	2,56 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.
CI Investments Inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est en fonction de la valeur de votre placement et est payée à partir des frais de gestion du Fonds. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars ($)
Frais d'acquisition initiaux	de 0 % à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 $ à 10,00 $ annuellement pour chaque tranche de 1 000 $ investie
Frais d'acquisition reportés habituels	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 $ à 5,00 $ annuellement pour chaque tranche de 1 000 $ investie
Frais d'acquisition réduits	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 $ à 5,00 $ annuellement pour chaque tranche de 1 000 $ investie

Le taux de la commission de suivi liée au mode de souscription comportant des frais d'acquisition reportés habituels et le taux de la commission de suivi liée au mode de souscription comportant des frais d'acquisition réduits sont remplacés par le taux de la commission de suivi liée au mode de souscription comportant des frais d'acquisition initiaux à l'expiration du barème des frais d'acquisition reportés.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Frais liés au placement minimal requis	Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la catégorie du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais).
Frais de reclassement	Si vous échangez des titres de catégorie A, AT5, AT6, AT8, U, UT6 ou Z contre des titres d'une autre catégorie du même fonds, vous pourriez devoir nous payer des frais de reclassement si vous avez acheté vos titres selon un mode de souscription comportant des frais d'acquisition reportés. Ces frais correspondent aux frais d'acquisition que vous paieriez si vous vendez ces titres.
Frais pour les chèques sans provision	Il y a des frais de 25 $ pour tous les chèques retournés faute de provision.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec CI Investments Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CI Investments Inc.
2, rue Queen Est 20e étage Toronto (ON) M5C 3G7

Sans frais : 1 (800) 792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.